



Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme
@FemmeGOUVGA

Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre

La Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre a pour mission d'élaborer, mettre en œuvre et suivre la politique du Gouvernement en matière de promotion des droits sociaux et économiques de la femme et du Genre.

A ce titre, elle est notamment chargée de:

- effectuer des études relevant de son domaine de compétence ;
- élaborer des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à son domaine de compétence ;
- veiller à l'application et au respect des instruments juridiques nationaux et internationaux en matière des droits des femmes et du genre ;
- évaluer les politiques publiques de la promotion de la femme et du genre;
- proposer et de veiller à la mise en œuvre des plans et des programmes d'actions en matière de promotion de la femme et du genre ;
- contribuer à l'autonomisation multisectorielle de la femme aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine ;
- apporter un soutien psychologique, sanitaire, social et administratif, aux femmes confrontées à des difficultés susceptibles de mettre en danger leur vie ;
- proposer des mesures contribuant à la revalorisation de la condition de la femme ;
- faciliter l'accessibilité des groupements féminins aux financements en collaboration avec les autres administrations compétentes ;
- créer et gérer les centres d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences;
- faciliter la création des centres d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences;
- encourager la participation des femmes aux réunions nationales et internationales.